

VILLE DE

MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2019**

PROCES-VERBAL



Mondelange, le 28 mai 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal à 18H00.

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus : 29	<u>Membres présents :</u> Messieurs SADOCCO Rémy - PAGLIARIN Livio – DE SANCTIS Nicolas - TRIVELLATO Daniel - JUNG Antoine - FRITZ Alain - ELLES Robert - ZARNOWIEC Janusz - HIDOUR Hamid - Mesdames DUBOIS Arlette - STOLL Claudine - FROHBERG Lucienne - NICOLAS Astrid - GROSJEAN Françoise - TOFFOLINI Dominique - CHRISTOPH Sandrine - NICOLAI Brigitte
Conseillers en Fonction : 29	<u>Membres absents excusés :</u> Mesdames BEHEM Anne - JESEL Claire - ISENBOECK Barbara - PELLENZ Sandrine Messieurs ELLES Robert - GROSJEAN Michel - FRITZ Jérôme – KNEPPERT Gérémy - ROEHRIG Armand - KRAUTH Pierre Jean - GUERHARD Christian – DE CIANCIO Nicolas
Conseillers présents : 17	<u>Membres ayant donné procuration :</u> Madame BEHEM Anne à Madame Claudine STOLL Monsieur KNEPPERT Gérémy à Monsieur SADOCCO Rémy Monsieur FRITZ Jérôme à Monsieur FRITZ Alain Madame JESEL Claire à Monsieur PAGLIARIN Livio Madame ISENBOECK Barbara à Madame DUBOIS Arlette Monsieur ELLES Robert à Monsieur JUNG Antoine
Conseillers absents : 12	<u>Secrétaire de séance :</u> Madame Dominique TOFFOLINI
Date de la convocation : 15 avril 2019	<u>Assistait à la séance :</u> Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée secrétaire de séance et a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

Secrétariat du Maire

Point n°1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de ce compte-rendu a été joint à la convocation.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 23**
 - **CONTRE : 0**
 - **ABSTENTION : 0**
-

Urbanisme - Travaux

Point n° 2 – Arrêt du projet du P.L.U

Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS

Le Conseil Municipal a arrêté, par une délibération en date du 1er février 2018, le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Ville de Mondelange. Sur cette base, les travaux de préparation du PLU révisé se sont poursuivis durant l'année 2018, en collaboration avec les services de l'Etat concernés. Il est désormais nécessaire d'arrêter le projet de PLU, à l'issue d'une phase de concertation de plusieurs mois.

Il a été nécessaire de rappeler les modalités de concertation et mesures d'information prises conformément à la délibération du 29 septembre 2015 :

- en mairie : mise à disposition du public d'un dossier à consulter et d'un registre pour consigner les observations ;
- articles dans le bulletin municipal (Feuillet d'information municipal « Mondelange Info » de novembre 2017, Bulletin d'information municipal n°4 de février 2018, Feuillet d'information municipal « Mondelange Info » de mars 2018) ;
- articles sur le site internet de la commune (page dédiée à la révision du PLU mise en place en mars 2018) et la page Facebook de la Ville de Mondelange ;
- parution dans la presse (Républicain Lorrain du 07/02/2018 et du 13/04/2018) ;
- organisation de deux réunions publiques sur le projet de P.L.U. : le 27 mars 2018 (compte-rendu sur le site internet de la ville) et le 10 avril 2019, à la salle Honecker ;
- exposition publique dans le hall de la mairie (novembre 2017 à avril 2019).

Le bilan de cette concertation a fait apparaître les points suivants :

- Aucune demande n'a été inscrite dans le cahier de concertation, mais un courrier et un courriel ont été adressés au maire et au service « Urbanisme » de la ville en mars 2018, et joints au registre de concertation.

- L'une des demandes provenait du groupe Cora et concernait la révision de la grille de stationnement du PLU en zone UX pour les surfaces commerciales, de manière à libérer 200 places de stationnement pour y réaliser d'autres constructions et aménagements. Le groupe Cora n'ayant pas donné suite aux demandes de précision de la Commune, la modification demandée n'a pas été intégrée dans la révision du PLU.
- Une autre demande interrogeait la ville sur un possible projet de lotissement car le demandeur était à la recherche d'un terrain à bâtir pour une maison individuelle. La réponse apportée est que la commune projette principalement des logements collectifs, mais n'exclut pas la création de logements individuels de type pavillonnaire à certains endroits de la ville.
- Le compte-rendu des réunions publiques du 27 mars 2018 et du 10 avril 2019 ont été publiés sur le site internet de la commune.
- Les remarques exprimées à l'occasion des réunions publiques ont été notées et les demandes exprimées ont été examinées par la commune. Certaines d'entre elles ont été étudiées et prises en compte, notamment la suppression de la zone 2AU à l'arrière de la rue des Fleurs. D'autres remarques n'ont pas été prises en compte car elles ne correspondaient pas au projet de la commune inscrit dans le PADD. Certaines remarques ont permis des échanges d'informations, des réponses ont été apportées lors des réunions publiques, sans suite à donner dans le PLU.
- Enfin, plusieurs remarques et demandes ne concernaient pas directement le PLU, elles n'ont donc pas entraîné de modifications du projet.

Arrivée de Monsieur Nicolas De Ciancio avant le vote, à 18h25.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 3 – Convention de concession de places de stationnement – Société Vilogia

Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2018, a autorisé la signature d'une convention de concession de places de stationnement au profit de la société MAGNUM IMMOBILIERE, dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier sis 1 rue des Fleurs.

Ce projet consiste en la réhabilitation de l'ancien EPHAD « Les Opalines », en une résidence services de 49 logements.

MAGNUM IMMOBILIERE, promoteur du projet, ayant vendu le bien à la société VILOGIA, bailleur social, il est désormais nécessaire de conclure cette convention de concession directement avec le bailleur.

Il est donc proposé de concéder, à titre précaire, 15 places de stationnement (12 existantes et 3 à créer ultérieurement) à la société VILOGIA, en contrepartie d'une redevance d'un montant de 1500 euros par an, pour une durée de 40 ans à compter de la signature de la convention.

L'emprise faisant l'objet de la concession repose sur la parcelle cadastrée section 19 n°162 et est représentée ci-dessous en jaune :

L'emprise concédée demeurera par ailleurs imprescriptible, insaisissable et inaliénable ainsi que le prévoient les règles de la domanialité publique.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
 - **CONTRE : 0**
 - **ABSTENTION : 0**
-

La séance a été levée à 18 H 55

Rémy SADOCCO
Maire